

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la société « Cardio Plus SARL » par Messieurs Abdallah Badaa, Soufiane Badaa, Abderrahim El Kanbi et Karim Dakhch, à travers l'acquisition de 49% des actions du capital social et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **La cible** : « Cardio Plus SARL ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle conjoint.

Secteur économique concerné

- Importation et distribution de dispositifs médicaux.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 avril 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique, par laquelle Messieurs Abdallah Badaa et Soufiane Badaa envisagent d'acquérir le contrôle de la société « Cardio Plus SARL » conjointement avec les associés initiaux de la société, Messieurs Abderrahim El Kanbi et Karim Dakhch, à travers l'acquisition de 49% des actions du capital social et des droits de vote y afférents de ladite société.

La société « Cardio Plus SARL » est spécialisée dans l'importation et la distribution de dispositifs médicaux ayant pour finalité notamment, le diagnostic et/ou le traitement de certaines pathologies du système cardiovasculaire et du système neurologique et neurovasculaire.

Les acquéreurs, Messieurs Abdallah Badaa et Soufiane Badaa, détiennent des participations dans des sociétés actives notamment dans les secteurs de l'industrie et de la distribution des produits de grande consommation.

Les associés initiaux, Messieurs Abderrahim El Kanbi et Karim Dakhch, détiennent à ce jour 75% du capital social et des droits de vote de la société « Cardio Plus SARL ».

Fait à Rabat, le 4 avril 2024